

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	85 771	107 812	-22 041	-20,4
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	145 811	87 042	58 769	67,5
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 818 824	6 927 167	-108 343	-1,6
<i>a- Comptes débiteurs</i>		<i>1 110 052</i>	<i>799 536</i>	<i>310 516</i>	<i>38,8</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		<i>5 352 037</i>	<i>5 731 447</i>	<i>-379 410</i>	<i>-6,6</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		<i>336 969</i>	<i>375 216</i>	<i>-38 247</i>	<i>-10,2</i>
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		<i>19 766</i>	<i>20 968</i>	<i>-1 202</i>	<i>-5,7</i>
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	404 040	252 739	151 301	59,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	589 331	517 603	71 728	13,9
6- Valeurs immobilisées	4.6	85 776	56 748	29 028	51,2
7- Autres actifs	4.7	182 470	147 880	34 590	23,4
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>87 654</i>	<i>99 743</i>	<i>-12 089</i>	<i>-12,1</i>
<i>b- Autres</i>		<i>94 816</i>	<i>48 137</i>	<i>46 679</i>	<i>97,0</i>
TOTAL ACTIF		8 312 023	8 096 991	215 032	2,7
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	578 209	460 115	118 094	25,7
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	214 124	492 642	-278 518	-56,5
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	6 247 322	5 862 975	384 347	6,6
<i>a- Dépôts à vue</i>		<i>1 706 841</i>	<i>1 504 851</i>	<i>201 990</i>	<i>13,4</i>
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		<i>4 540 481</i>	<i>4 358 124</i>	<i>182 357</i>	<i>4,2</i>
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	301 266	373 471	-72 205	-19,3
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		<i>31 769</i>	<i>35 237</i>	<i>-3 468</i>	<i>-9,8</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		<i>269 497</i>	<i>338 234</i>	<i>-68 737</i>	<i>-20,3</i>
5- Autres passifs	4.12	334 830	297 457	37 373	12,6
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		<i>11 849</i>	<i>9 391</i>	<i>2 458</i>	<i>26,2</i>
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		<i>271 190</i>	<i>244 134</i>	<i>27 056</i>	<i>11,1</i>
<i>c- Autres</i>		<i>51 791</i>	<i>43 932</i>	<i>7 859</i>	<i>17,9</i>
TOTAL PASSIF		7 675 751	7 486 660	189 091	2,5
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	319 192	300 753	18 439	6,1
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 367	-5	0,4
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	97	-32 873	32 970	-100,3
6- Résultat de l'exercice	4.13	25 355	50 818	-25 463	-50,1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		636 272	610 331	25 941	4,3
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 312 023	8 096 991	215 032	2,7

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 044 082	1 208 672	-164 590	-13,6
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		344 507	541 345	-196 838	-36,4
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		539 575	507 327	32 248	6,4
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		544 394	568 234	-23 840	-4,2
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		31 846	54 450	-22 604	-41,5
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		512 548	513 784	-1 236	-0,2
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	578 000	460 000	118 000	25,7
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 166 476	2 236 906	-70 430	-3,1
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		213 798	323 760	-109 962	-34,0
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		213 798	323 760	-109 962	-34,0
HB5- Engagements sur titres		2 982	8 549	-5 567	-65,1
<i>a - Participations non libérées</i>		2 982	8 549	-5 567	-65,1
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		216 780	332 309	-115 529	-34,8
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	2 879 805	2 506 249	373 556	14,9
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 879 805	2 506 249	373 556	14,9

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2015)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	502 497	494 179	8 318	1,7
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 421	4 590	1 831	39,9
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		475 687	470 220	5 467	1,2
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		20 389	19 369	1 020	5,3
PR2- Commissions (en produits)	6.2	57 002	55 919	1 083	1,9
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	31 151	23 822	7 329	30,8
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	29 260	22 835	6 425	28,1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		619 910	596 755	23 155	3,9
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	281 848	246 303	35 545	14,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		58 323	56 524	1 799	3,2
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		218 703	183 053	35 650	19,5
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		4 200	5 742	-1 542	-26,9
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		622	984	-362	-36,8
CH2- Commissions encourues		2 775	1 699	1 076	63,3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		284 623	248 002	36 621	14,8
PRODUIT NET BANCAIRE		335 287	348 753	-13 466	-3,9
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-208 623	-102 855	-105 768	102,8
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	88 422	-2 836	91 258	-3 217,8
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		982	747	235	31,5
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	154 608	144 628	9 980	6,9
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		29 693	30 304	-611	-2,0
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 367	5 150	217	4,2
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 400	63 727	-37 327	-58,6
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	228	-32	260	-812,5
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	1 273	12 877	-11 604	-90,1
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 355	50 818	-25 463	-50,1
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		25 355	50 818	-25 463	-50,1

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2015)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		576 759	559 693	17 066	3,0
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-271 536	-245 352	-26 184	10,7
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 500	-22 700	28 200	-124,2
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-125 542	-410 618	285 076	-69,4
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		369 250	340 367	28 883	8,5
6- Titres de placement		-1 017	-146	-871	596,6
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-154 333	-140 767	-13 566	9,6
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 483	9 554	5 929	62,1
9- Impôt sur les sociétés		-8 124	-12 770	4 646	-36,4
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	406 440	77 261	329 179	426,1
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 248	19 974	5 274	26,4
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-76 960	-118 420	41 460	-35,0
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-34 552	-6 262	-28 290	451,8
4- Cession actions SFBT		97 711	1	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	11 447	-104 707	116 154	-110,9
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		-5			
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-67 792	-17 219	-50 573	293,7
5- Dividendes versés		-39	-31	-8	25,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-71 171	-20 585	-50 586	245,7
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		346 716	-48 031	394 747	-821,9
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-549 516	-501 485	-48 031	-9,6
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-202 800	-549 516	346 716	63,1

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **167** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 026 805	80 134 025	50,08%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,49%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	821 032	4 105 160	2,57%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 229 611	16 148 055	10,09%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 607 221	38 036 105	23,77%
AUTRES ACTIONNAIRES	821 096	4 105 480	2,57%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques

latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession et de comptes courants associés.

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Correction de méthode :

Antérieurement à l'exercice 2015, les titres de participations via les fonds gérés, effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, ont été évaluées, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

En 2015, Cette méthode d'évaluation a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

De même, la BNA a procédé à la revue des garanties réelles de tout son portefeuille et a procédé à la correction de leurs valeurs pour tenir compte de la réserve formulée par les commissaires aux comptes quant à la validité juridique de certaines garanties réelles (clause de maintien des garanties).

L'impact des ces corrections de méthode a été imputé sur le résultat de l'exercice 2015. De même, les données de l'exercice 2014 n'ont pas été retraitées pour le besoin de comparabilité.

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 85.771 mDT au 31/12/2015 contre 107.812 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 22.041 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisses devises, des avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT et des mouvements IBS, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	46 327	39 062
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	7 482	10 263
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	315	18 020
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	22 918	19 665
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-310	-306
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	3 364	11 411
<i>Mouvements IBS</i>	5 496	8 459
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	179	882
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	0	356
TOTAL	85 771	107 812

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2015 de 60%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2015, un ratio de liquidité de 47,32 %.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 87.042 mDT au 31/12/2014 à 145.811 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 58.769 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
a - Créances sur les établissements bancaires	119 018	61 472
Comptes courants et autres créances	3 990	5 442
Prêts sur le marché monétaire en dinars	115 000	56 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-206	-196
Intérêts à percevoir	234	226
b - Créances sur les établissements financiers	26 793	25 570
Comptes courants	6 795	3 394
Prêts à MLT	19 650	21 800
Créances rattachées sociétés de leasing	237	293
Intérêts à percevoir	111	83
TOTAL	145 811	87 042

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2015 à 6.818.824 mDT contre 6.927.167 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 108.343 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	728 983	342 721	-2 843		-335 760	733 101
- Comptes débiteurs	31 715					31 715
- Autres concours à la clientèle	480 861	97 985	-2 843		-91 296	484 707
- Crédits sur ressources spéciales	216 407	244 736			-244 464	216 679
Engagements commerciaux et industriels :	7 151 266	197 689	-15 246		-248 647	7 085 062
- Comptes débiteurs	1 123 228	39 422			-84 313	1 078 337
- Autres concours à la clientèle	5 908 183	139 360	-15 246		-145 862	5 886 435
- Crédits sur ressources spéciales	119 855	18 907			-18 472	120 290
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	20 230			-464		19 766
Provisions sur créances classées (*)				-949 533		-949 533
Provisions collectives sur créances non classées				-70 113		-70 113
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824
TOTAL AU 31/12/2014	7 798 586	579 354	-21 164	-823 479	-606 130	6 927 167

(*) Dont 155.360 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2015 se sont élevées à 243.655 mDT, contre 150.400 mDT au cours de l'année 2014, soit une augmentation de 93.255 mDT.

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	4 967 944	4 916 584	8 292	9 951
Classe 1	2 072 309	2 070 458	-	233
Classe 2	228 345	222 182	23 236	8 065

Classe 3	287 067	285 794	64 508	11 990
Classe 4	960 444	788 280	354 423	95 864
Classe 5	840 970	739 430	499 074	110 925
Total en mDT	9 357 080	9 022 729	949 533	237 029
Total/ Créances classées	2 316 827	2 035 686		
Taux des créances classées ⁽¹⁾	24,76%	22,56%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 22,56 % contre 18,15% en 2014.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 57,38% contre 58,47 % fin 2014.

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2015, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 70.113 mDT et s'analyse comme suit :

En mDT

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	345 815	16,2%	13,6%	1,00	20%	11 174
Autres Industries	68 167	17,0%	24,5%	1,00	25%	2 895
Autres Services	365 492	3,8%	18,5%	1,00	25%	3 493
Bâtiments et travaux publics	302 091	2,7%	30,3%	1,00	20%	2 480
Commerce	1 090 440	2,5%	32,5%	1,00	25%	8 788
Consommation	985 579	3,7%	48,4%	1,05	20%	18 663
Habitat	291 201	1,7%	27,8%	1,56	10%	2 159
Industries Manufacturières	1 555 373	3,0%	21,5%	1,00	25%	11 518
Promotion Immobilière	517 786	2,7%	16,5%	1,00	15%	2 308

Tourisme	144 380	23,0%	12,4%	1,00	20%	6 634
Total Classes 0&1 (*)	5 666 325					70 113

(*) *Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*

4.3.5. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2015, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2015 s'élève à 155.360 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 61.387 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2015 des dotations complémentaires pour un montant de 64.116 mDT et des reprises pour un montant de 2.729 mDT.

4.3.6. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2015 (3)	Encours au 31/12/2015 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	20 924 245	15 080 932	5 843 312
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	98 032 635	70 970 302	27 062 333
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	5 273 853	4 073 266	1 200 587
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	124 230 733	90 124 500	34 106 233

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2015 :

	Total	Dont engagement des sociétés					EI-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2014	1 268 079	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Garanties au 31-12-2015	948 922	559 000		63 123	69 472	89 352	50 055
Agios réservés au 31-12-2015	12 208						3 766
Classe au 31-12-2015		0	0	0	1	0	4
Provisions au 31-12-2015	2 825	0	0	0	0	0	2

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 404.040 mDT au 31/12/2015 contre 252.739 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 151.301 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 249.407 mDT au 31/12/2014 à 394.408 mDT au 31/12/2015.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Titres à revenu variable :	2 002	1 057
- Titres cotés	2 041	1 069
- Provisions sur titres	-39	-12
Titres à revenu fixe :	402 038	251 682
- Bons du Trésor	394 408	249 407
- Créances et dettes rattachées	7 630	2 275
TOTAL	404 040	252 739

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 589.331 mDT au 31/12/2015 contre 517.603 mDT au 31/12/2014.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2015

Valeur brute au 31 décembre 2015 :	162 909	237 600	128 576	98 197	627 282
-Valeur au 1 ^{er} janvier	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
-Acquisitions/Souscriptions	25 749	49 000	26 000		100 749
- Cessions	-4 072				-4 072
- Remboursements		-7 678		-15 887	-23 565
Créances rattachées	243	7 614	5 307	1	13 165
Provisions au 31 décembre 2015 :	-28 399	-463	-22 254		-51 116
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Dotations de l'exercice	-942	-322	-5 979		-7 243
- Reprises de provisions	638		1 209		1 847
Valeur nette au 31 décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	589 331
Valeur nette au 31 décembre 2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (217.300 mDT) et fonds communs de placement (20.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2015 à l'emprunt national pour 20.000 mDT. Elle a également souscrit à divers emprunts obligataires pour 28.000 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 1.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au	Solde au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres cotés	66 512	56 212
Titres non cotés	95 798	84 421
Titres OPCVM	599	599
Total	162 909	141 232

Courant l'année 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions détenues dans le capital de la société "SFBT" pour un prix de cession de 97.711 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93.817 mDT.

Cette rubrique comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
BNA CAPITALS	99,00%	4 950			4 950	0	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475			13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447			1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461			2 461	0	2 461
SICAF PARTICIPATIONS	49,99%	500			500	0	500
SODET SUD	42,96%	2 839	6 988		9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494			1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75			75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60			60	0	60
IMMOB. DES OEILLETS	29,39%	265			265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509			509	0	509
SOGEST	20,00%	4			4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1			1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90			90	0	90
SIVIA	0,00%	0			0	0	0
EL MADINA	0,00%	0			0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		34 786	6 988	0	41 773	1 447	40 327

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000			2 000	816	1 184
STIA	49,99%	5 005			5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418			9 418	2 407	7 011
BAT	23,82%	0	1 856		1 856	115	1 741
STR	17,78%	17 451	9 242		26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		33 874	11 098	0	44 971	8 344	36 628
LIAL DU CENTRE	20,00%	15			15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055			3 055	1 030	2 025
SODIS SICAR	18,63%	4 017	1 664		5 681	1 183	4 498
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542			1 542	971	571
SODEK	17,60%	1 098			1 098	255	843
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726			726	0	726
STBG	15,76%	2 316			2 316	0	2 316

Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250			2 250	311	1 939
SPEI	14,80%	15			15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875			1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491			491	0	491
TAPARURA	11,11%	250			250	112	138
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656			10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704			6 704	5 598	1 106
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280			280	0	280
SFBT	10,25%	14 518		3 894	10 624	0	10 624
A.T.LEASE	10,00%	3 800			3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000			2 000	0	2 000
T.D.A	10,00%	400			400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250			250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560			7 560	4 517	3 043
SODICAB	7,69%	300			300	144	156
SPT MED V	7,17%	720	1 324		2 044	0	2 044
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60			60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58			58	58	0
SEM	6,30%	25			25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100			100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500			500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100			100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30			30	0	30
COTUNACE	4,05%	582			582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50			50	11	39
SODESIB	4,00%	200			200	12	188
SOTULUB	3,68%	215			215	0	215

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2015	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2015
LE RIBAT	2,82%	200			200	200	0
STAR	2,19%	484			484	0	484
Assurances AMI	2,05%	0	4 795		4 795	0	4 795
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100			100	100	0
STS	1,94%	62			62	0	62
SIMAC	1,43%	5			5	0	5
COTUSAL	1,28%	157			157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172			172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60			60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44			44	0	44
CTN	0,26%	100			100	100	0
BTE	0,11%	99			99	14	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434			434	0	434
STB	0,02%	52	156		208	32	176
ELLOUHOUM	0,02%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0			0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0			0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0			0	0	0
CIOK	0,00%	120			120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0			0	0	0
BAT*	0,00%	500		500	0	0	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE*	0,00%	0		0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1			1	1	0
Titres de Participation		69 348	7 939	4 394	72 894	15 436	57 457
MATEUR JALTA	44,04%	560			560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075			1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100			100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37			37	37	0

LAINO	3,19%	96			96	96	0
BATAM	2,76%	1 066			1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	0,03%	0	0		0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238			238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		141 179	26 025	4 394	162 810	28 399	134 411

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2015

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 160	390
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 910	428
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 214	1 394
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	888	1 715
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	325	1 760
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	86	970
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 517	1 565
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	93	1 731
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 183	5 317
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 192	16 808
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 383	13 617
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	348	1 152
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	570	9 430
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	110	2 390
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	95	8 305
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	9	5 591

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2015	Provisions	Encours net au 31.12.2015
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	233	5 767
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	22 254	106 322

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2015 à 22.254 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 4.770 mDT par rapport au 31/12/2014, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2015, de dotations complémentaires pour un montant de 5.979 mDT et de reprises pour un montant de 1.209 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles a totalisé 85.776 mDT au 31/12/2015 contre 56.748 mDT au 31/12/2014 , le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	12 949	1 618		0	-1 138	13 429
- Logiciels	12 949	1 618			-1 138	13 429
Amortissements	-11 415	-974		15		-12 374
- Logiciels	-11 415	-974		15		-12 374
Total net (1)	1 534	644		15	-1 138	1 055
Immobilisations corporelles	137 425	334 208		-23	-300 124	171 486
- Terrains	2 636			-23		2 613
- Constructions	52 818	30 409				83 227
- Agencement, aménagement et Installation	28 100	1 079			-39	29 140
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	40 706	296 845			-294 816	42 735
- Immobilisations en Cours	4 841	2 962			-2 027	5 776
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 195	2 442			-3 022	615
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	371	89			-220	240
- Dépenses nouvelles agences	306	382				688
- Immobilisations en dation	4 107					4 107
Amortissements	-81 874	-4 329	-68	-157		-86 428
- Constructions	-23 864	-1 226	-68			-25 158
- Agencement, aménagement et Installation	-21 967	-1 044				-23 011

- Matériel de transport	-1 500	-244				-1 744
- Mobiliers, matériel de bureau	-34 543	-1 815		-157		-36 515
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	55 214	329 879	-68	-180	-300 124	84 721
Total général (1) + (2)	56 748	330 523	-68	-165	-301 262	85 776

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2015 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2015, une valeur brute de 184.915 mDT, des amortissements et des provisions de 99.139 mDT et une valeur nette de 85.776 mDT, ce qui représente environ 1,03 % du total des actifs de la Banque.

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 182.470 mDT au 31/12/2015 contre 147.880 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	87 654	99 743
* Débiteurs divers	10 956	17 196
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	-855
* Etat, impôts & taxes	11 694	16 447
* Commissions de gestion à percevoir	5 203	2 946
* Ajustements devises	2 799	1 266
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	530	516
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-245
* Charges payées d'avance	862	474
* Compte d'attente	137	132
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-65
* Compte de régularisation	12 380	12 899
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701
* Comptes monétiques	637	612
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-637	-612
* Consommation chef d'agence & directeurs	7	9
* Comptes liés à la compensation	46 841	44 550
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	19 136	17 989
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-11 649
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (1)	1 859	1 559
* Produits à recevoir	254	270
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 154
* Autres comptes	64	69
AUTRES	94 816	48 137
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	34 286	32 504
* Charges reportées	3 692	2 878

* Stock cartes de retrait	232	371
* Dotations timbres postes	26	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	107
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-86 559	-129 394
* Autres comptes	2 670	1 261
TOTAL	182 470	147 880

(1) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2015, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 46.841 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 146.400 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 578.209 mDT au 31/12/2015 contre 460.115 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 118.094 mDT due essentiellement à la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au	Solde au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Utilisations auprès de la BCT en devises	4	9
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	578 000	460 000
Intérêts à servir	205	106
TOTAL	578 209	460 115

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 214.124 mDT au 31/12/2015 contre 492.642 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une diminution de 278.518 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	207 261	488 319
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 863	4 323
TOTAL	214 124	492 642

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Comptes à vue	13 502	10 865
Emprunts sur le marché monétaire dinars	110 950	205 250
Emprunts sur le marché monétaire devises	89 540	276 007
Intérêts à payer	132	520
TOTAL	214 124	492 642

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.247.322 mDT au 31/12/2015 contre 5.862.975 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 384.347 mDT, soit un taux de progression de 6,6%. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Dépôts en dinars :	5 535 987	5 262 700
- Dépôts à vue	1 247 717	1 220 960
- Dépôts d'épargne	2 105 073	2 016 245
- Bons de caisse	68 929	80 993
- Compte à terme	173 549	165 756
- Comptes spéciaux de placement	1 178 442	1 083 864
- Certificats de dépôt	581 000	496 000
- Autres sommes dues à la clientèle	181 277	198 882
Dépôts en devises :	678 886	582 924
- Dépôts à vue	457 199	281 596
- Bons de caisse	8 813	8 212
- Compte à terme	43 491	44 039
- Comptes de placement	161 564	241 002
- Autres sommes dues à la clientèle	7 819	8 075
Dettes rattachées :	32 449	17 351

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 925	2 295
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	325	247
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 384	17 671
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	27 838	16 930
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-16 023	-19 792
TOTAL	6 247 322	5 862 975

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 301.266 mDT au 31/12/2015 contre 373.471 mDT au 31/12/2014. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-15	Solde au 31-déc-14
Emprunts matérialisés	31 769	35 237
*Emprunts obligataires	30 382	33 717
*Intérêts à payer	1 387	1 520
Ressources spéciales	269 497	338 234
*Ressources extérieures	103 599	142 381
*Ressources budgétaires	188 879	234 215
*Ecart de conversion sur emprunts	-23 701	-40 027
*Intérêts à payer	720	1 665
TOTAL	301 266	373 471

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2015 à 2.980 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2015 se présente comme suit :

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2015
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 404
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 516
TOTAL		11 920

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires. D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 334.830 mDT au 31/12/2015 contre 297.457 mDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 37.373 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Etat, impôts et taxes	15 127	14 054
Impôt sur les sociétés	1 273	12 877
Organismes sociaux	31 688	30 882
Comptes d'ajustement devises	6 979	9 865
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	6 526	-1 891
Congés à payer	11 098	9 563
Produits perçus d'avance	3 915	3 803
Excédent de caisse	1 687	1 476
Charges sur emprunt	53	51
Autres comptes de régularisation passif	2 258	2 945
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	5
Comptes liés à la compensation	146 400	129 336
Comptes de régularisation	27 903	13 792
Comptes Etatiques créditeurs	47 517	44 416
Créditeurs divers	17 997	15 257
Fournisseurs d'immobilisations	2 076	1 158
Provisions pour passifs et charges	11 849	9 391
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	9 838	8 231
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	
- Provisions pour suspens IS T24h	767	1 160
TOTAL	334 830	297 457

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2015 s'élève à 9.838 mDT contre 8.231 mDT au 31/12/2014.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	126	112	14	1	127	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	232	181	51	6	238	20%	48
Compris entre 180 et 360 jours	193	192	1	1	194	50%	97
Supérieur à 360 jours	584	714	-130	38	622	100%	622
Total en mDT	1 135	1 199	-64	46	1 181		767

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2015. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2015
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 637.644 mDT au 31.12.2015 contre 611.698 mDT au 31.12.2014. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585	6 800			60 385
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803	10 549			131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	37 485	500		591	38 576
Résultats reportés avant répartition	-32 872	32 872			0
Résultats reportés après répartition	0	97			97
Résultat net de l'exercice	50 818	-50 818	25 355		25 355
TOTAL	611 698	0	25 355	591	637 644

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 591 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. **(Voir note 5-1-2).**

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

A la date du 31/12/2015, la BNA détient 84.872 actions propres pour une valeur d'acquisition de 1.372 mDT contre 1.367 mDT au 31/12/2014, enregistrant ainsi une augmentation de 5 mDT représentant la valeur d'acquisition, en Bourse, de 2.716 droits d'attribution.

	Solde au 31 décembre 2014	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres	-1 367	-5	0	-1 372
TOTAL	-1 367	-5	0	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	25 355	50 818
Bénéfice revenant aux actions propres	67	134
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,794	1,592

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.044.082mDT au 31/12/2015 contre 1.208.672 mDT au 31/12/2014. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
a- En faveur d'établissements bancaires :	344 507	541 345
- Effets endossés	241 250	442 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	84 257	81 345
- Cession créances	19 000	18 000
b- En faveur de la clientèle :	539 575	507 327
- Débiteurs par avals et acceptations	63 561	75 831
- Débiteurs par lettres de garanties	67 428	60 150
- Débiteurs par obligations cautionnées	19 014	24 551
- Débiteurs par cautions fiscales	41 480	39 647
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	322 983	281 034
- Avals emprunts obligataires	643	1 736
- Avals billets de trésorerie	21 700	24 150
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 766	228
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 044 082	1 208 672

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 442.000 mDT au 31/12/2014 à 241.250 mDT au 31/12/2015. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 578.000 mDT au 31/12/2015 contre 460.000 mDT au 31/12/2014. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres de créances	330 000	252 000
Bons du trésor	248 000	108 000

Emprunt obligataire Mai 2014		100 000
Total	578 000	460 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2015 des éléments suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	1 386 185	1 065 758
Garanties reçues de la clientèle	1 493 620	1 440 491
TOTAL	2 879 805	2 506 249

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 502.497 mDT en 2015 contre 494.179 mDT en 2014, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 1,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 421	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 590	3 200
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	57	34
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 578	1 324
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	196	32
Opérations avec la clientèle :	475 687	470 220
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	95 791	70 833
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 896	399 387
Autres intérêts et revenus assimilés	20 389	19 369
TOTAL	502 497	494 179

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 57.002 mDT en 2015 contre 55.919 mDT en 2014. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	32 672	30 819
Commissions sur opérations Monétique	3 650	3 961
Commissions sur opérations de change	718	733
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 974	2 318
Commissions sur location de coffre-fort	26	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 528	8 430
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 015	2 134
Commissions sur avals billets de trésorerie	311	327
Commissions diverses	7 108	7 173
TOTAL	57 002	55 919

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 31.151 mDT en 2015 contre 23.822 mDT en 2014. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	17 323	12 411
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	17 284	12 370
- Dividendes & revenus assimilés (+)	74	41
- Pertes sur titres de placement (-)	-7	0
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	5	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-33	0
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	13 828	11 411
- Résultat sur opérations de change	10 095	8 050
- Commissions sur change manuel	3 733	3 361
TOTAL	31 151	23 822

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 29.260 mDT en 2015 contre 22.835 mDT en 2014, soit une augmentation de 28,1 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Revenus des titres de participation	14 148	12 402
Revenus des obligations	12 701	7 600
Revenus des fonds gérés	2 411	2 833
TOTAL	29 260	22 835

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 281.848 mDT en 2015 contre 246.303 mDT en 2014, soit une augmentation de 14,48 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	58 323	56 524
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 128	50 936
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	823	667
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	201	207
- Report / Déport sur opérations de SWAP	7 171	4 714
Opérations avec la clientèle :	218 703	183 053
- Intérêts sur comptes à vue	8 397	8 005
- Intérêts sur comptes d'épargne	80 057	73 815
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	130 249	101 233
Emprunts	4 200	5 742
Autres intérêts et charges	622	984
TOTAL	281 848	246 303

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 208.623 mDT en 2015 contre 102.855 mDT en 2014, soit une augmentation de 102,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-197 479	-110 827
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-179 538	-112 574
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-4 184	-7 081
- Dotations aux provisions additionnelles	-64 116	-37 826
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	48 478	44 434

- Reprises sur provisions additionnelles	2 729	4 244
- Reprises sur provisions des Créances cédées à SOFINREC		40 437
- Créances cédées à SOFINREC		-41 083
- Créances cédées ou passées par pertes	-889	-1 411
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	41	33
Dotations aux provisions pour risques et charges	-11 144	7 972
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 982	-5 236
- Reprises de provisions pour risques et charges	1 838	13 208
TOTAL	-208 623	-102 855

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 88.422 mDT en 2015 contre une perte de 2.836 mDT en 2014. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-942	-2 321
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-5 979	-2 735
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-322	-18
Reprise de provisions sur titres FCP	0	76
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	93 817	0
Gains sur portefeuille d'investissement	2	1
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	638	774
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 209	1 388
TOTAL	88 422	-2 836

Courant l'exercice 2015, la BNA a procédé à la cession en bourse de 3.945.225 actions SFBT pour une valeur totale de 97.711 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 93.817 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 154.608 mDT en 2015 contre 144.628 mDT en 2014, soit une augmentation de 6,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Salaires	107 047	100 297

Charges sociales et fiscales	31 241	29 710
Autres charges du personnel	7 911	6 337
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	6 874	9 508
Variation des congés à payer	1 535	-1 224
TOTAL	154 608	144 628

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation relative à l'exercice 2015 s'élève à **3.399** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2015 s'est élevée à **4.343** mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à **3.475** mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un **gain** de 228 mDT en 2015 contre une **perte** de 32 mDT en 2014, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2015	Exercice clos le 31/12/2014
Profits exceptionnels	286	381
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	25	177
Déficit de caisse	-15	-11
Pénalités et amendes fiscales	-68	-22
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	-557
TOTAL	228	-32

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

(En mDT)

	(En mDT)
Résultat net	25 355
Réintégrations :	274 369
- Impôt sur les sociétés	1 273
- Amendes et pénalités	68
- Charge divers non déductibles	3 946
- Timbres de voyage	2
- Subvention amical BNA	587
- Provisions pour risques divers	12 982
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	943

- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	5 979
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	322
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Créances abandonnées	428
Déductions :	4 518
- Reprise de provisions pour risques et charges	1 838
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	852
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 199
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	629
Résultat corrigé avant déduction des provisions	295 206
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	19
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	1 401
- Provisions pour créances douteuses	243 655
- Provisions collectives sur créances non classées	4 184
Résultat corrigé après déduction des provisions	45 947
- Dividendes sur titres des participations	14 218
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 100
- Plus-values sur cession titres SFBT	80 414
Résultat fiscal	-49 785
Dégrèvements fiscaux :	0
Résultat imposable	-49 785
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (Minimum d'impôt 0.2% du CA TTC)	1 273

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 406.440 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 305.223 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 125.542 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 369.250 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 154.333 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 15.483 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net positif de 11.447 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 79.960 mDT et 34.552 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 25.248 mDT et 97.711 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2015, un flux de trésorerie net négatif de 71.171 mDT provenant essentiellement des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 67.792 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 202.800 mDT au 31/12/2015 contre un solde négatif de 549.516 mDT au 31/12/2014. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2015 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	149 003
- Caisse dinars	46 327
- Avoirs à la BCT en dinars	315
- Avoirs en CCP	179
- Mouvements IBS	5 495
- Placements en dinars	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	10 132
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 445
Liquidités en devises :	34 356
- Caisse devises	7 482
- Avoirs à la BCT devises	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	653
- Correspondants créditeurs en devises	-57
- Placements en devises	3 364
Emprunts en dinars	-688 950
Emprunts en devises	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	392 331
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-202 800

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2015
91 675 750	-	-	13 000 000	104 675 750

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 690 175 DT hors taxes.

2. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2014	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2015
10 000 000	-	13 000 000	23 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 payées par la BNA à la SIP SICAR, au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 110 941DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 comptabilisées s'élèvent à 164 605 DT hors taxes.

3. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 9 359 DT hors taxes.

4. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2015, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 24 792 DT hors taxes.

De même, La BNA Capitaux loue un local à la BNA. Au cours de l'exercice 2015, les loyers payés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 20 349 DT.

5. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 12 813 dinars HT.
6. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
7. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.
8. La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 556 060 DT hors taxes.
9. Les encours des placements souscrits par les administrateurs au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

10. Les encours des placements souscrits par les filiales et entreprises associées au près de la BNA se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit:

Société	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODINO	BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,2%
SODET SUD	certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%
TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%

11. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 2.999.000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 179 955 DT au cours de l'exercice 2015.

12. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2015 est de 599.800 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 35.991 DT au cours de l'exercice 2015.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2015, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 720 495 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2015, du matériel informatique pour 983 981 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 1 250 631 DT.
15. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2015, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe et des entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	7 500
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 668
SIMPAR	6 250
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 750
BAT	10 947
TUNIS RE	7 500
GEVE	2 500

16. Les concours accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342

LES ŒILLETS	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

17. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 46.040 mDT au 31/12/2015 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Noureddine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1

18. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2015 totalisent la somme de 57 708 DT.

19. Les soldes des comptes courants des filiales et des entreprises associées des ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	au 31/12/2015			débiteurs	créditeurs
	Débit	Crédit			
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETS	847 388	-	4 718	49 800	-

SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un total bilan net de 8 312 millions de dinars et un résultat positif de 25,355 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.3 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.4 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.5 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire exhaustif afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.6 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises, ayant bénéficiés des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014.

Ces créances s'élèvent à 69 millions de dinars représentant 0,73% du total engagement de la BNA. Elles sont couvertes par des provisions de l'ordre de 11,930 millions de dinars dont celles additionnelles de l'ordre de 7,609 millions de dinars et par des agios réservés de l'ordre de 3,081 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 124 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

4. Les actifs de la banque comportent 41,440 millions de dinars au titre de créances abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015.

Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de la convention de prise en charge de ces créances signée entre l'État et la banque.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2015 un ratio de liquidité, le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, de 47,32 % soit une insuffisance de 12,68 % par rapport au minimum de 60% prévu par l'article premier de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi SAIDI

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 41,440 millions de dinars. La convention de prise en charge n'est pas encore signée avec l'État.

2. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 82 635 dinars.
3. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 34 806 dinars.
4. Courant 2015, la BNA a confié à sa filiale SIP-SICAR la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 13 millions de dinars. La convention de gestion de ces fonds n'est pas encore signée.
5. Courant 2015, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 124,457 millions de dinars dont 6 millions de dinars ont été confié courant 2015.

Cette enveloppe ne tient pas compte du montant confié courant 2015 pour 7 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

6. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 88,7 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
BNA CAPITAUX	Certificats de dépôts	02/07/2015	24/06/2016	2 500 000	7,3%
SICAV BNA	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	200 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	07/10/2015	03/02/2016	15 000 000	7,3%
SICAV Placement Obligataire	BNA placement	29/12/2015	24/04/2016	10 000 000	7,1%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	07/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	30/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	4 500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	08/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	500 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	01/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	06/01/2016	1 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	22/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	23/12/2015	31/12/2015	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	31/12/2015	09/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SICAV Placement Obligataire	Certificats de dépôts	25/12/2015	02/01/2016	2 000 000	5,3%
SODET SUD	Certificats de dépôts	25/11/2015	22/02/2016	5 000 000	5,8%

TUNIS RE	BNA placement	10/07/2015	06/07/2016	10 000 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	09/12/2015	05/12/2017	2 500 000	7,7%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	19/12/2017	4 500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	25/12/2015	22/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	BNA placement	27/10/2015	14/10/2017	1 500 000	7,8%
TUNIS RE	BNA placement	22/12/2015	20/12/2017	500 000	8,2%
TUNIS RE	Certificats de dépôts	30/12/2015	07/01/2016	9 500 000	4,3%
Total en dinars				88 700 000	

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2015, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 5 millions de dinars :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000 000	8,18%

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

8. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2015 à 188,879 millions de dinars contre 234,215 millions de dinars au 31 décembre 2014.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

11. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2015, l'encours desdites créances s'élève à 124,231 millions de dinars.

12. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2015 s'élève à 3,399 millions de dinars.

13. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2014 s'élève à 3, 475 millions de dinars.

14. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 164 605 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

15. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, ont été mises à jour selon l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés ci-haut mentionné.

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 690 175 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2015
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2015, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 359 DT au titre de ces différentes commissions.

17. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève à 656 151 DT TTC;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 134 381 dinars;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2015 s'élève en TTC à 1516 dinars;
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

18. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 DT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2015 un montant de 21 406 DT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 333 285 DT pour la commission de courtage et un montant de 18 890 DT pour la commission de tenue de compte.

- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 755,554 DT.

19. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2015
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 674

BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	4 485
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					37 606

20. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 DT (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2015 s'élève à 20 349 DT.

21. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 720 495 DT.

22. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2014, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 2 234 612 DT.

23. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associées de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2015	Intérêts 2015
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 999 000	179 955
TUNIS-RE	599 800	35 991
Total en Dinars	3 598 800	215 946

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 2 millions de dinars. Il s'agit d'un placement sous forme de BNA Placement souscrit par la société SODINO le 30/05/2014 ayant pour date d'échéance le 21/05/2016.

25. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2015, comme suit (montant exprimés en dinars):

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2015		Commissions de l'exercice 2015	Intérêts de l'exercice 2015	
	Débiteur	Créditeur		débiteurs	Créditeurs
SIMPAR	743 704	8 069	11 516	91 190	5 261
SIVIA	38 441	744 800	4 919	56 325	-
ESSOUKNA	855 936	-	8 485	38 116	9 886
AGRO-SERVICES	-	181 462	313	988	316
TIS	-	221 325	9 380	60 327	10
BNA CAPITAUX	0	1 830 803	-	-	27 368
LES ŒILLETES	847 388	-	4 718	49 800	-
SOFINREC	-	351 746	158	654	4 515
POS	-	1 140 379	565	3 353	61 798
SOGEST	154 778	-	1 078	10 908	-
EL MEDINA	398 996	93 486	4 455	35 987	-
SICAR INVEST	-	472 329	119	285	-
SIP SICAR	1 371	2 150 731	1 965	920	674
SOIVM SICAF	-	973	78	48	-
SICAV BNA	-	271 589	-	-	2 211

SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 091	74	-	5
SODET SUD	-	767 296	422	3 863	-
ZIED	-	57	79	60	-
BAT	-	45 157	74	-	-
GEVE	-	106 047	110	256	-
STR	-	2 201 311	102	357	7 339
SODINO	797	25 392	538	1 171	130

26. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 169 524 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
ESSOUKNA	43 050
EL MADINA	31 508
SOFINREC	28 927
SIMPAR	28 186
SIVIA	24 342
LES ŒILLETS	6 513
SODET SUD	2 003
Sté AGRO-SERVICES	1 910
Sté Générale des Ventes	1 205
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	208
SOGEST	199
BAT	75
Sté SIP SICAR	2
BNA CAPITAUX	2
SODINO	1

27. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 46040 mille dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2015
CTAMA-Administrateur	45 324
Groupe Sahbi Mahjoub - administrateur	598
Mr TLILI Ammar-DGA	48
Mr Nouredine BEN HASSEN-Secrétaire général	27
Mr Maameri Akremi-administrateur	25
Mr Jlassi Taoufik-administrateur	17
Mr Magtouf Lotfi-administrateur	1
Total en 1000 dinars	46 040

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2015 la somme de 599,800 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2015 sont de l'ordre de 35,991 mille dinars.

29. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 32 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2015	taux d'intérêt
CTAMA	BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98%
CTAMA	BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02%
CTAMA	BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05%

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - L'assemblée générale Extraordinaire, réunie le 31 octobre 2015, a décidé la séparation des fonctions du président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. La désignation de l'actuel Directeur Général a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2015.
 - La rémunération de l'Ex- Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Le PDG a bénéficié, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n°2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars.

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2014) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2015 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 57 708DT.

- Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	119 217	-	246 764	69 746	57 708	57 708
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 031	10 049	-	-
TOTAL	119 217	-	247 796	79 764	57 708	57 708

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 juin 2016
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH